



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°065/2025 - 1.1 - M.P

Objet : RENOUELEMENT DES CONTRATS ODYSSEE INFORMATIQUE POUR LES LOGICIELS ETAT-CIVIL, COMEDec, ELECTION ET RECENSEMENT MILITAIRE

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégrant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il convient de renouveler les contrats de maintenance des logiciels état-civil et élections qui arrivent à expiration le 31/12/2025 ;

Vu la proposition de renouvellement du contrat de maintenance de ces quatre logiciels de sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT à compter du 01/01/2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de maintenance des logiciels LITTERA, THEMIS, ANGELIE et ATHENA de sarl ODYSSEE INFORMATIQUE, ZI la rivière, Rue de l'industrie 19360 MALEMORT pour une période de trois ans du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;

ARTICLE 2 : Les tarifs sont fixés comme suit :

- Maintenance Odyssée LITTERA 282.78 € HT soit 339.44 € TTC
- Maintenance Odyssée THEMIS 280.29 € HT soit 336.35 € TTC
- Maintenance Odyssée ANGELIE 223.78 € HT soit 268.54 € TTC
- Maintenance Odyssée ATHENA 121.56 € HT soit 145.87 € TTC
- Téléassistance 100.00 € HT soit 120.00 € TTC

ARTICLE 3 : Chaque tarif sera révisé annuellement par application d'un taux calculé en fonction de l'indice SYNTEC.

St Laurent des Arbres, le 3 octobre 2025.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

